

16^e session de l'Assemblée générale de l'UICN

Madrid, Espagne, 5-14 novembre 1984

16/6 ETABLISSEMENTS HUMAINS ET MESURES DE CONSERVATION

CONSCIENTE que d'ici deux décennies, plus de la moitié de la population du globe, qui atteindra le chiffre de 6 milliards, vivra dans les villes et que l'évolution des établissements humains et les modes de vie ont des répercussions profondes sur l'environnement tant local que mondial;

RECONNAISSANT que les établissements humains et les régions périphériques sont souvent le centre de problèmes relatifs aux ressources naturelles - déboisement, désertification, disparition et dégradation des terres arables, friches industrielles et pollutions - causés par la demande accrue des populations en produits alimentaires, combustibles, eau, matériaux de construction et espace pour l'élimination des déchets;

RECONNAISSANT aussi la valeur des recherches effectuées par le programme de l'Unesco sur l'homme et la biosphère sur les écosystèmes des établissements humains et l'importance de la participation du public à la gestion de ceux-ci (récemment souligné lors de la réunion technique de L'Unesco/PNUE/URSS sur les aspects écologiques de la planification des établissements humains, organisé en septembre 1984 à Suzdal, URSS);

CONVAINCUE que le concept de développement durable - qui prend soin des ressources naturelles - doit s'appliquer autant aux établissements humains qu'aux autres formes de développement notamment parce que tant de gens sont directement impliqués (souvent les plus pauvres, qui souffrent le plus de la dégradation de L'environnement);

SACHANT qu'une gestion améliorée des établissements humains et des ressources naturelles qui y sont associées (pour la production alimentaire et celle des combustibles, pour la construction et la protection de l'habitat, pour la conservation de l'énergie et le recyclage des déchets) peut non seulement atténuer les effets négatifs des établissements humains sur L'environnement, mais aussi améliorer la qualité de la vie des citoyens et, ainsi, rallier l'adhésion d'un plus vaste public aux objectifs de la conservation en général;

CONSCIENTE que les populations urbaines et rurales ont la capacité, l'énergie et l'enthousiasme que l'on peut mobiliser pour qu'elles jouent un rôle actif au service de la conservation, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des zones habitées et qu'ainsi de nouveaux emplois pourront être créés;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 5 au 14 novembre 1984 à Madrid, Espagne, pour sa 16^e session:

1. APPELLE toutes les nations à prendre des mesures propres permettre une gestion plus durable des systèmes d'établissements humains. en s'assurant la participation de la population locale; et
2. DEMANDE que L'UICN, en collaboration avec le WWF, le PNUE, l'Unesco. HABITAT et ses autres partenaires (notamment les organisations à vocation sociale):
 - (a) intègre le thème «établissements humains et conservation» dans les domaines concernés du programme de L'UICN pour 1985-1987 (par exemple dans les activités relatives aux stratégies nationales et locales de conservation et dans les activités des commissions);
 - (b) soutienne, documente et fasse connaître, directement ou indirectement, les projets qui contiennent des innovations et donnent l'exemple de pratiques bien adaptées de façon à mieux permettre aux individus et aux groupes d'intégrer pratiquement la conservation dans leur vie quotidienne;
 - (c) entreprenne, dans un premier temps, d'explorer, par le biais d'une étude de faisabilité, les moyens de mieux permettre aux individus et groupes d'organiser et de mettre en pratique la conservation, et ce par des cours de formation, L'établissement d'un réseau de centres de formation et l'échange international de personnel et de connaissances.